



Opération « Vivre les marais - Natura 2000 »



Comité de Pilotage du site des marais de Redon et de Vilaine

**Séance du 8 janvier 2016
à Saint Dolay**

2016 - 1- 4 Autorisation de travaux dans les marais et cours d'eau

Relevé des éléments importants et avis du Comité de Pilotage

Étaient présents:

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements :

Les représentants de la Commission Permanente du Comité de Pilotage :

Jean-Marc CARREAU, Maire-adjoint de Bains sur Oust, Président du COPIL Natura 2000
Alain BOUGOUIN, Maire d'Avessac et Vice-président du COPIL Natura 2000
Yves HEDAN, Conseiller municipal de Sainte-Marie et Vice-président du COPIL Natura 2000
Didier PECOT, Maire de Sévérac et Président du SMABV de l'Isac
Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay
Christian LEMÉE, Maire de Théhillac
Pascal MAHÉ, Adjoint au maire de La Chapelle de Brain
Jean-Yves DENOUAL, Adjoint au Maire de Saint-Jacut les Pins
Régis CLAVIER, Adjoint au Maire de Massérac

Autres représentants des collectivités territoriales :

Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine et Présidente de l'I.A.V/EPTB Vilaine
Dominique CHAUVIERE, Maire de Saint Nicolas de Redon
Alain GREFFION, Maire de Les Fougerêts
Guy DAVID, Adjoint au Maire de Nivillac
Yvon MAHÉ, Maire de Fégréac
Michel RENOUL, Maire de Langon
Armand JAOUEN, Adjoint au Maire d'Allaire
André FONTAINE, Maire de Rieux
René TORLAY, Adjoint au Maire de Rieux
Jean-Christophe NICOLLE, Comité départemental du Tourisme d'Ille et Vilaine

Représentants des Propriétaires, Exploitants, Usagers et Associations de protection de la Nature :

Mesdames : Maryvonne RENAUD, Syndicat de la Propriété rurale de Loire-Atlantique
Agnès LANNUZEL, Chargée de mission environnement à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

Messieurs : Bertrand COUEDIC, Représentant de la Chambre d'agriculture du Morbihan
Hervé HOGUET, Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine
Philippe BAUDRON, Technicien de la Fédération de Chasse d'Ille et Vilaine
Florian GUERINEAU, Technicien à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine
Jean-Claude LE CLAINCHE, Fédération des Chasseurs du Morbihan
Jean-François DABO, Eau et rivières de Bretagne
Jean CUDENNEC, Eau et rivières de Bretagne
Claude DAVY, Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents
Marc EPAILLARD, Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents

Représentants de l'État :

Mesdames : Mme SCHAAF, Sous-préfète des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis
Térokasy RADIO, Chargée de mission Natura 2000 à la DDTM d'Ille et Vilaine
Nathalie MORVAN, Responsable unité Nature, Forêt, Chasse à la DDTM du Morbihan

Messieurs : Jacques HAURY, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Bretagne
Jean-Michel PETIT (Sous-préfecture de Redon)
Dominique BOUSSION, ONEMA SD56
Pierre-Jean BERTHELOT, Chargé de mission Natura 2000 à la DREAL Bretagne

Assistaient également :

Mesdames : Valérie COURTIN, Chargée de mission « Aménagement » – C.C.P. Questembert
Julie DECLEVE, Responsable Unité Milieux Naturels au Conseil départemental de Loire-Atlantique
Aurore GILET, Service civique au SMGBO

Messieurs : Jean DAVID, Bretagne Vivante
Yves ACHARD, Association des hydrophiles de Redon
Arnaud CHOLET, Cellule ASTER au Conseil départemental du Morbihan
Denis FATIN, Technicien au SMABV de l'Isac
Bertrand BARBIER THALY, animateur du SMBV du Trévelo
Olivier GUINDON, Technicien au SMABV du Don
Patrick LATOUCHE, Directeur du SMGBO
Benjamin MAZERY, Chargé de mission à la CCPR
Etienne DERVIEUX, Eau et rivières de Bretagne
Pierre-André POIRON, Technicien milieux aquatiques au Syndicat de Bassin versant de la Chère

Services de l'IAV : Anne LE NORMAND, Chargée de mission « Zones Humides-Natura 2000 »
Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine
Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint
Benjamin BOTTNER, Chargé de mission « Milieux naturels et biodiversité ».

Étaient excusés :

Messieurs les présidents des Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire - Le Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine - Le Président de la Communauté de Communes de Pontchâteau/St Gildas des Bois - Le Président de la Communauté de Communes de La Gacilly - Le Président de la Communauté de Communes du Grand-Fougeray - Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust - Le Président du SIBV de la Chère - Le Président du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine - Le Président de la Fédération de chasse d'Ille et Vilaine - La Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique - Le Président de la Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des cultures — Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Pays de la Loire - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire-Atlantique - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan - Marc PONDAVEN, Fédération Départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles - Yvette ANNÉE, Maire de Saint-Vincent sur Oust – Patrick BAUDY, Maire de Renac – Françoise BOUSSEKEY, Maire de Sainte-Anne sur Vilaine – Bernard CHAUVIN, Maire de Caden – Serge CHESNAIS, Maire de Cournon - Joachim DA SILVA JESUS, Adjoint au Maire de Glénac et Vice-président du COPIL Natura 2000 – Pascal DUCHENE, Maire de Redon – Philippe JEGOU, Maire de Peillac – Lionel JOUNEAU, Maire de Saint-Perreux - Bernard LEBEAU, Maire de Plessé - Claude LEFEUVRE, Maire de Pierric - Gilbert PERRION, Maire de Limerzel – Michel PIERRE, Maire de Saint-Jean-la Poterie - Sylvain ROBERT, Maire de

Guenrouët - Jacques ROCHER, Maire de la Gacilly – Christophe ROYER, Maire de St Jacut les Pins - Bernard RYO, Maire de Béganne - Le Directeur de Transport Électrique Ouest - Le Directeur de l'Agence de l'eau de Loire-Atlantique - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de Loire - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne - Le Directeur de la DDTM du Morbihan - Le Directeur de la DREAL des Pays de Loire - Le Conservatoire Botanique National.



L'IAV rapporte aux membres du Comité de Pilotage les éléments importants issus d'une réunion qui s'est tenue le 8 décembre 2015 à l'IAV avec les services de l'Etat et des opérateurs locaux.

I- Demandes de modification du programme d'actions initial :

Les maîtres d'ouvrages qui mettent en œuvre le programme d'actions de restauration de la continuité écologique et sédimentaire dans les marais et les cours d'eau du site Natura 2000, sont parfois confrontés à une inadaptation des actions prévues au moment de la préparation des interventions (repositionnement de buse où une rampe d'enrochements suffit, rehaussement du lit où une diversification du lit conviendrait, curage de fossé où un arrachage de jussie suffit...).

Dans ces cas :

- Il faut que le maître d'ouvrage informe le service Police de l'Eau de la DDTM concernée. La demande particulière sera étudiée par la DDTM en concertation avec le maître d'ouvrage. Suivant les contextes, une déclaration simplifiée ou une demande d'autorisation sera exigée.
- Dans tous les cas, une évaluation des incidences doit être établie avec l'Opérateur local Natura 2000 pour étudier les conséquences de l'action sur les milieux et espèces à protéger au titre de la Directive Habitats. Cet examen est établi à partir des données existantes naturalistes dont dispose l'IAV.

Le Président rappelle la nécessité d'avoir une gestion concertée sur ces ajustements de travaux. En effet, les décisions partagées entre les services de l'Etat, les maîtres d'ouvrages et l'IAV sont un gage d'efficacité d'interventions, dans l'intérêt général de la conservation de nos marais. Des procédures administratives et réglementaires simples doivent être proposées par les Services de l'Etat aux maîtres d'ouvrages, pour éviter de retarder la mise en œuvre des actions.

Poursuite du programme d'actions global (après juillet 2017)

Avant de programmer des interventions qui permettront d'assurer l'entretien des actions entreprises depuis 2013, un bilan des actions doit être établi fin 2016.

Suivant le bilan des actions, une prolongation de la DIG d'une année peut s'envisager pour terminer les actions initialement programmées. La demande doit être débattue aux CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) des 3 départements.

L'année 2017 doit être consacrée à l'évaluation et à l'étude d'un nouveau programme d'actions.

Il est proposé que ce programme soit porté par l'IAV pour conserver la cohérence de territoire et la prise en compte des espèces et des milieux à protéger au titre de Natura 2000 : le territoire d'étude doit être le même mais les référents techniques des maîtres d'ouvrage doivent être totalement

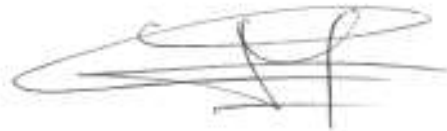
associés à l'élaboration du projet. Par ailleurs, l'IAV s'accordera avec les services de l'Etat pour définir le niveau d'exigence nécessaire concernant les données de terrain sur les milieux et espèces à relever.

*

* *

Suite à la présentation de l'IAV et sur proposition du Président, les membres du Comité de Pilotage sont invités à se prononcer sur la demande de prorogation de la DIG-DLE d'un an et demi et sur le portage de l'étude du prochain programme d'actions marais et cours d'eau par l'IAV: les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Président du Comité de Pilotage Natura 2000

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.M. Carreau', with a large, sweeping initial stroke.

Jean-Marc CARREAU